



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 48626

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les emplois d'avenir professeurs. Le projet de loi portant création des emplois d'avenir a prévu la mise en place de 6 000 emplois d'avenir professeurs. Il semblerait toutefois que le recrutement de ces emplois pose des difficultés, notamment dans certaines régions comme l'Île-de-France. Elle lui demande de bien vouloir dresser un bilan du recrutement de ces emplois d'avenir professeurs.

Texte de la réponse

Les emplois d'avenir professeur (EAP) constituent un dispositif à caractère social dont l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle d'étudiants disposant d'un faible niveau de ressources dans des emplois d'enseignants où les besoins de recrutement seront élevés au cours des prochaines années. Le recrutement de jeunes boursiers poursuivant leurs études universitaires doit permettre de redynamiser le recrutement dans l'enseignement, tout en donnant aux étudiants concernés les moyens de poursuivre leurs études en s'immergeant dans le milieu professionnel qu'ils ont choisi. Le dispositif des emplois d'avenir professeur a été lancé durant le premier semestre 2013. Deux campagnes de recrutements ont été organisées. La première, avec une dotation de 4 000 emplois d'avenir professeur s'est déroulée du 1er janvier 2013 au 30 septembre 2013. Sur cette première dotation 3 183 contrats ont été signés (soit près de 80 % du contingent) et 1 943 étudiants bénéficiant d'un EAP au titre de ce premier contingent ont fait l'objet d'un renouvellement à la rentrée 2013. La campagne 2013-2014 a été lancée par le ministère dès la fin du mois de mai 2013 afin que les étudiants puissent prendre leurs fonctions au 1er octobre 2013. Les recteurs ont alors été invités à proposer un renouvellement de contrat aux étudiants susceptibles d'en bénéficier. Il leur a également été demandé de réunir dès le mois de juin les commissions académiques chargées de choisir, parmi les candidatures transmises par les universités, les étudiants aptes à bénéficier de ces contrats. Sur cette dotation complémentaire de 6 000 emplois d'avenir professeur, le bilan réalisé en mai dernier fait apparaître que 5 283 nouveaux contrats ont été signés (soit près de 88 % du contingent). Au total, sur les 10 000 emplois d'avenir professeur créés, 7 226 contrats ont été signés (4 101 dans le premier degré et 3 125 dans le second). Au niveau national, les contrats signés représentent donc 72 % du contingent global mais des disparités importantes sont constatées entre académies. Certaines atteignent 100 % ou sont proches des 100% : Besançon, Clermont-Ferrand, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Toulouse. En revanche, d'autres ont plus de difficultés à recruter, telles les académies d'outre-mer ainsi que celles d'Amiens, de Créteil et de Versailles. La répartition des contingents 2014-2015 qui vient d'être notifiée aux recteurs pour la prochaine campagne a tenu compte des éléments issus du bilan du mois de mai. Tout d'abord, un rééquilibrage a été opéré entre les académies afin d'attribuer les contingents au plus près des besoins qui peuvent aujourd'hui, à l'issue d'une première période, être mieux quantifiés. Les contingents 2014-2015 ont par ailleurs été attribués de manière globalisée, en laissant toute latitude aux académies pour les répartir entre premier et second degrés en fonction de leurs contraintes particulières de recrutement. Enfin, l'une des causes identifiées de la difficulté à recruter est liée à la contrainte que ressentent certains étudiants à concilier temps de travail au titre du contrat EAP et temps des études. Il a

donc été rappelé aux recteurs que la durée hebdomadaire moyenne (12 h) doit intégrer les différents aspects de leurs missions (dont les temps de préparation de leurs interventions pédagogiques) afin de rendre compatible ce temps de travail dans l'école ou l'EPL et le calendrier universitaire. Les académies sont donc incitées à mettre en oeuvre une collaboration étroite avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation sur ces modalités d'aménagement. L'ensemble de ces mesures est destiné à améliorer la réussite de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48626

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 979

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10866